



Le dispositif Natura 2000 en quelques minutes!

COPIL du 02 juillet 2026



Directives européennes

« Oiseaux » et « Habitat, Faune, Flore »

- Finalité : favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales
- Un des moyens : **réseau de sites** « **réservoirs** » qui maillent le territoire : Natura 2000
- Objectifs de **résultat** à l'échelle de **tout le territoire**
- Obligations :
 - mettre en œuvre des moyens financiers
 - mettre en place un dispositif d'évaluation des incidences **permettant de s'opposer à des activités humaines**



NATURA 2000 - EUROPEAN UNION
■ Bird Directive sites (SPAs)
■ Habitat Directive sites (pSCI, SCI, SAC)
■ Sites - or parts of sites - belonging to both Directives

European Environment Agency



**NATURA
2000**
BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Natura 2000

un outil de protection à l'échelle européenne

Listes :

Espèces de la
« Directive Oiseaux »

Espèces et Habitats de la
« Directive
Habitats, Faune, Flore »

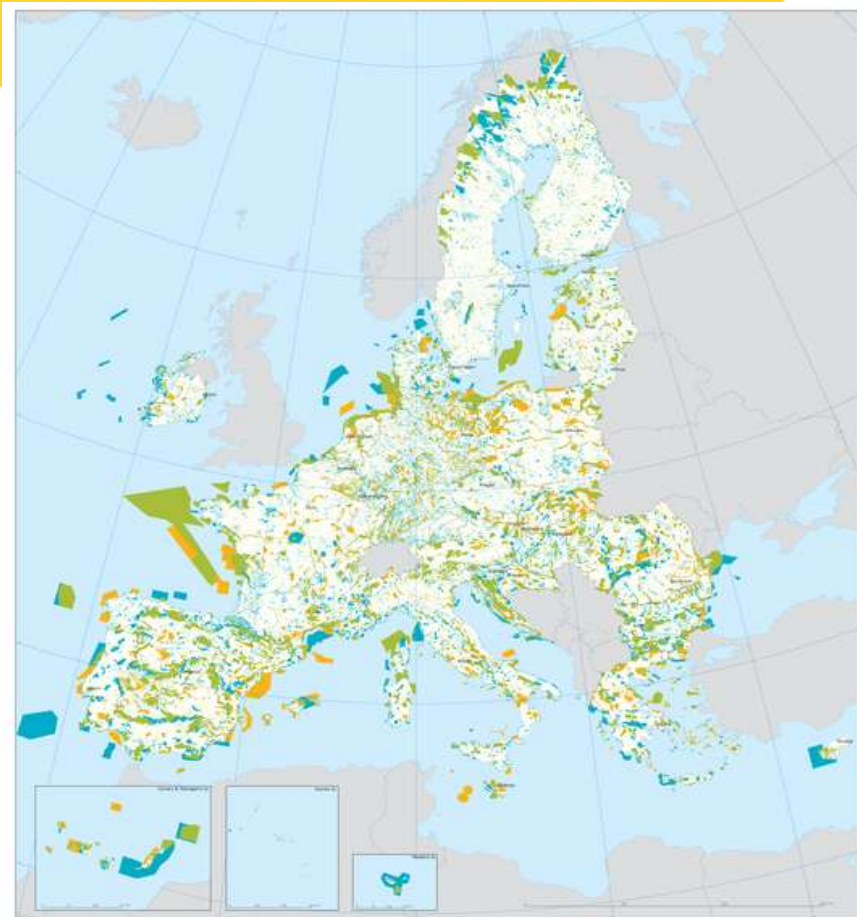
Pour lesquelles sont désignés des sites

ZPS (zones de
protection spéciale)

ZSC (zones spéciales
de conservation)

= réseau Natura 2000*

767 000 km², premier réseau du monde
coordonné à l'échelle internationale



NATURA 2000 - EUROPEAN UNION
Birds Directive sites (SPA)
Habitats Directive sites (pSCL, SCI, SAC)
Sites - or parts of sites - belonging to both Directives

European Environment Agency



**NATURA
2000**
BOURGOGNE-
FRANCHE-
COMTÉ



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Principes de Natura 2000 en France

Prévention

L'évaluation des incidences :

Le principe est de ne pas autoriser les projets, plans ou activité qui portent atteinte de manière significative aux milieux et aux espèces

Concertation

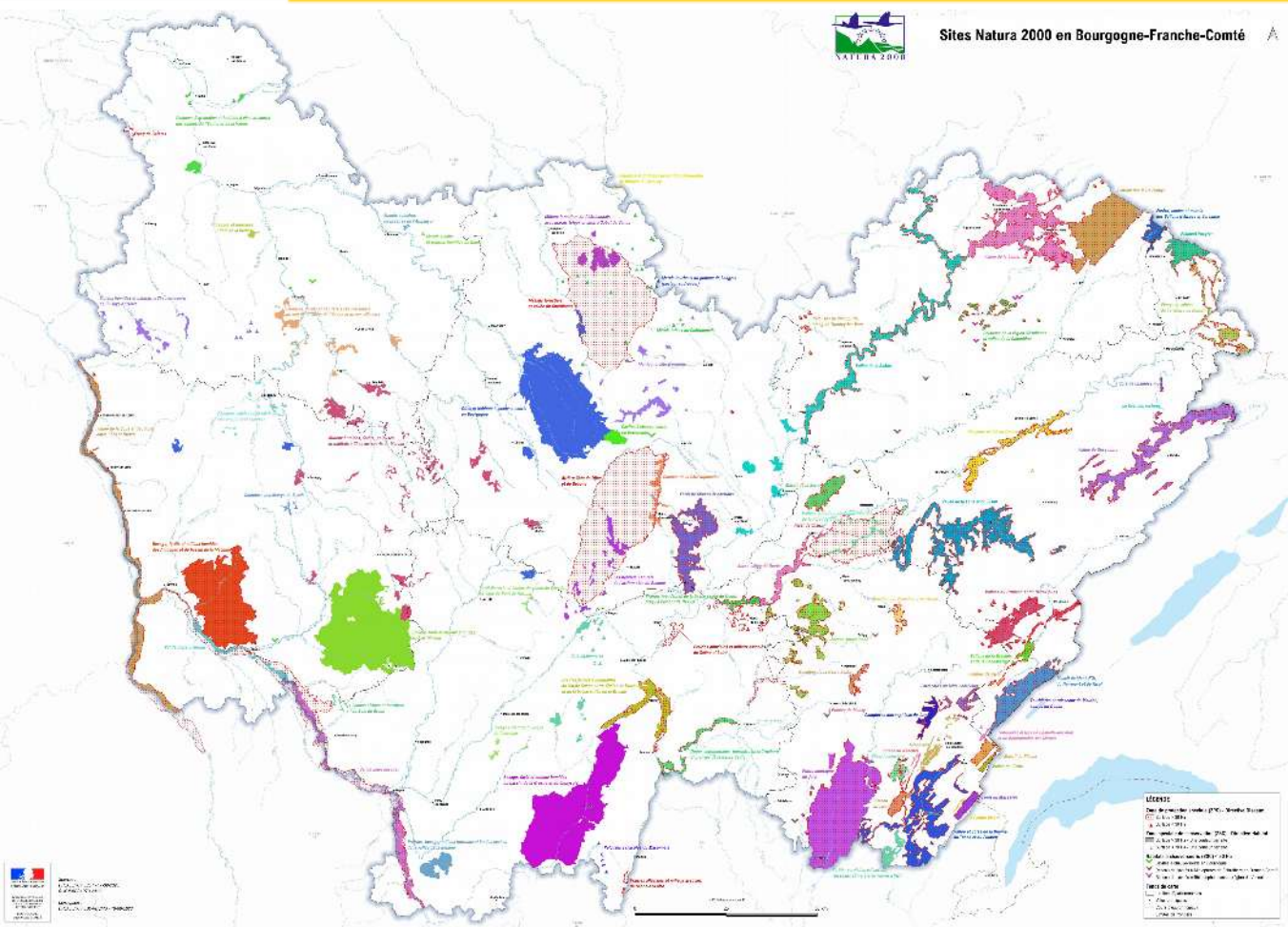
Les mesures de conservation :

- la **manière** : choix de la **concertation** = un « docob » élaboré au sein d'un « copil » ; partage de constat et pistes d'actions

Gestion

- les **moyens** : choix de **l'incitation** = des « contrats natura 2000 », des exonérations fiscales, de la sensibilisation

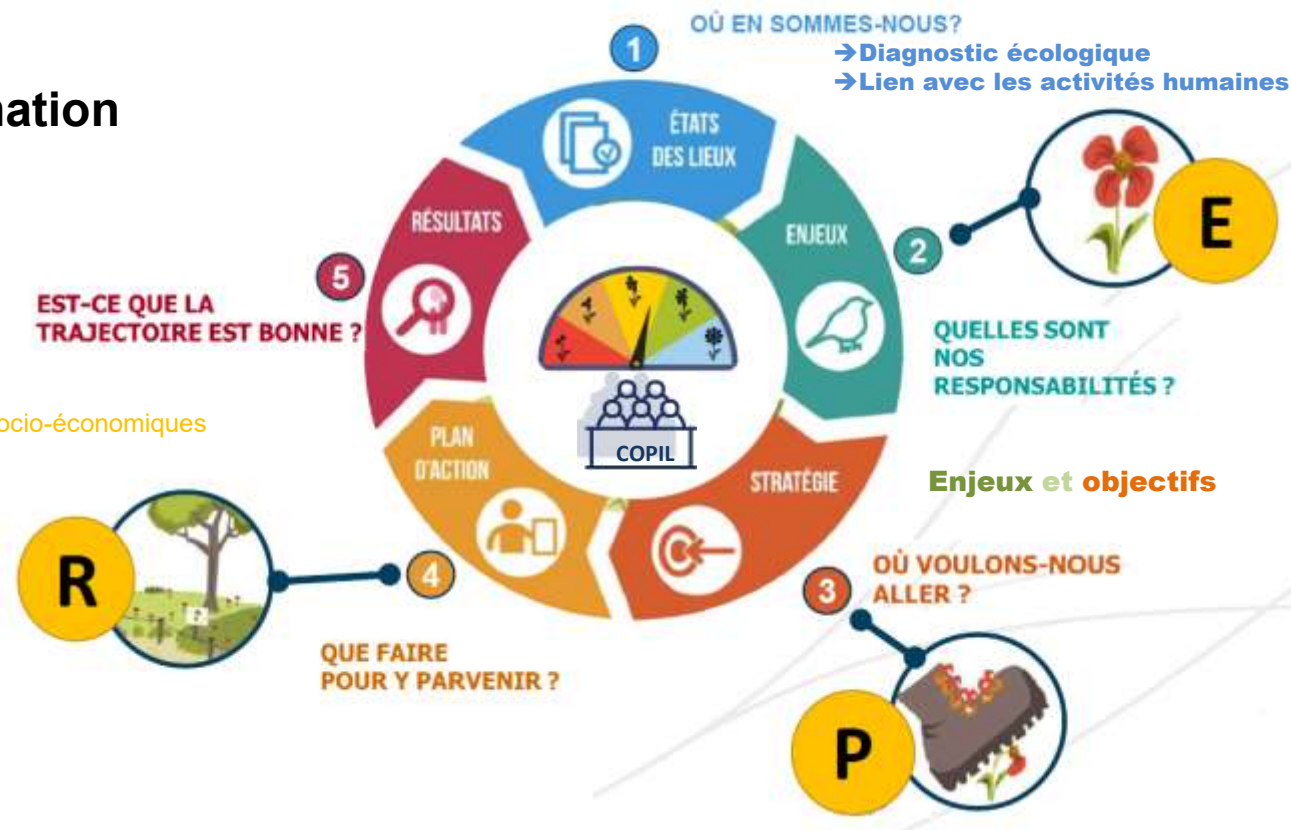
Réseau des sites Natura 2000 en Bourgogne-Franche-Comté



- **118 sites**
- **659 174 ha**, soit 13,8% du territoire régional
- 12,9% du territoire national
- 18 % du territoire de l'UE

Docob et sa mise en œuvre

Mise en œuvre : **Animation**



Mesures

- Contrats Natura 2000
- Accompagnement des activités socio-économiques
- Sensibilisation
- Actions de connaissance

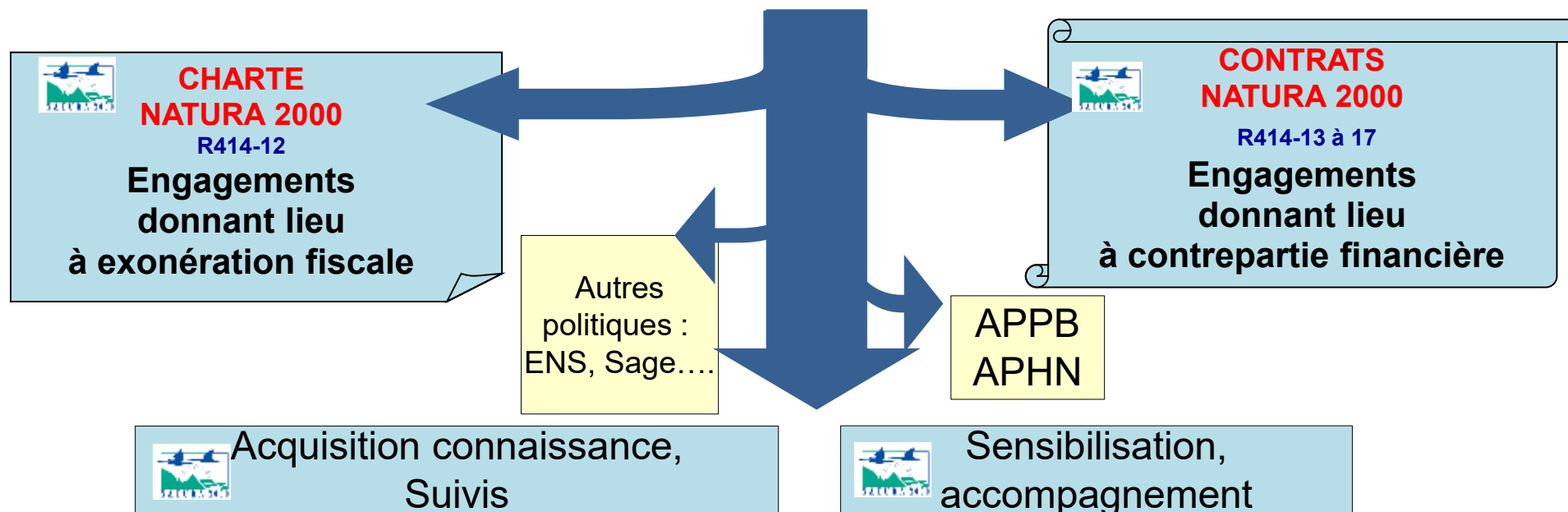
ETAT
PRESSION
REPONSE



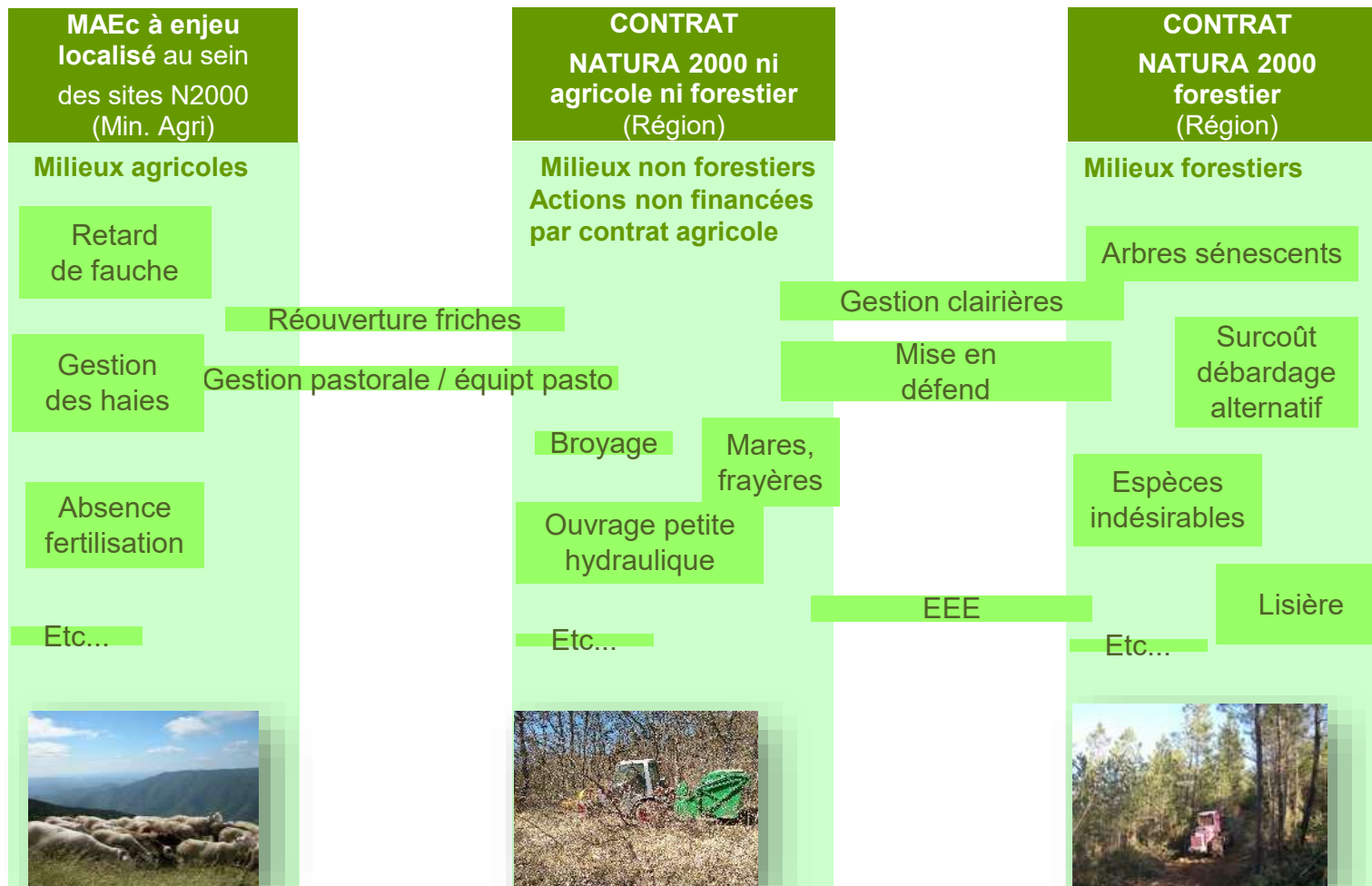
L414-2
R414-11
Code de
l'environnement

Les outils Natura 2000

- Diagnostic écologique / socio-économique
- Enjeux de conservation
- Objectifs opérationnels
- Mesures et modalités de mise en œuvre



Contrats Natura 2000



La charte Natura 2000

1. Objectif : conservation

2. Engagements :

- **de portée générale**
- **Thématiques en lien avec les milieux ou activités**

3. Recommandations : pas de portée réglementaire

La charte Natura 2000

Avantages et inconvénients

Engagement sur 5 ans

1. **Pour les habitats : assurer leur conservation sans modifier ses pratiques**
2. **Pour l'adhérent : des avantages nombreux :**
 - **Une reconnaissance des pratiques**
 - **Possibilité d'exo de la TFNB**
 - **Exonération partielle des droits de succession**
 - **Obtention de garanties de gestion durable**
3. **Pour la commune de situation : perte de la part communale de la TFNB, non compensée par ailleurs**

Charte NATURA 2000



Région

Structure

Adhérent

DDT

Services/Usagers

— obligatoire — opt. annul

Plotage région

Plotage auto



Consultation



Traitement



Réponse



Constitution dossier



Information



Enregistrement

1



Echange avec la structure animatrice



Avant le 1^{er} octobre

2



Constitution du dossier de demande d'adhésion



3



Réception de la demande d'adhésion



3.1 Attribution d'un identifiant

3.2 Vérification des parcelles

3.3 Sollicitation pièces

3.4 Vérification complète



6



Enregistrement pour suivi



5



Rédaction AR dossier complet



4



Echange structure animatrice / Région



7



Courrier de validation



8



Information de la structure animatrice



9



Exonération fiscale



Information avant 01/12



Information avant 31/12



Constitution dossier avant 31/12



Traitement demande



Juin 2024

DOTATION AMÉNITÉS RURALES

ART. L.2335-17 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Vise à **soutenir toutes les communes rurales** (< 10 000 habitants) **dont une partie significative du territoire comprend une aire protégée** (ou jouxte une aire marine protégée).

LES CATEGORIES D'AIRES PROTÉGÉES CONCERNÉES

Parcs nationaux, réserves nationales de chasse et de faune sauvage, terrains des conservatoires d'espaces naturels, parcs naturels régionaux, **sites Natura 2000**, sites classés (prise en compte à compter du 1er janvier 2025), grands sites disposant d'un projet au titre d'une démarche de labellisation grand site de France (prise en compte à compter du 1er janvier 2025).

DOTATION AMÉNITÉS RURALES



3 000 € < **Dotation 2024** < 100 000 €

Il n'y a pas de règle ni obligation concernant l'utilisation de cette aide, mais elle représente l'opportunité pour les communes de préserver et valoriser leur patrimoine naturel, contribuant ainsi à l'attractivité, au développement et à l'identité de leur territoire.

Et qui fait quoi?

REGION

ETAT

Tous les acteurs publics

Responsabilité

Désignation des sites

Rapportage UE

Gestion des contentieux
communautaires

Moyens

Pilotage et financement DOCOB et
leur mise en œuvre : animation,
contrats non agricoles

Mesures agro-environnementales
et climatiques

Cohérence des politiques publiques

Evaluation des incidences

Conditionnalité des aides

Financement



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

Deux composantes :

- ✓ budget Région = dotation de l'Etat
- ✓ FEADER



Parnassie des marais dans le marais de Baudot en forêt domaniale de Châtillon (21) – (B. BARRÉ -2024)

Merci de votre attention